

Paysages viticoles : enjeux pour la filière

Carine HERBIN

Chargée de projets paysages et de l'animation de la Charte de Fontevraud.
Institut Français de la Vigne et du Vin - 17 rue Jean Chandon Moët 51200 Epernay
Email: carine.herbin@vignevin.com

Résumé : Discipline récente en viticulture, les paysages n'en sont pas moins un objet d'intérêt et une préoccupation pour la profession. Les concepts et approches, parfois abstraits, trouvent leur concrétisation dans des démarches de protection, de gestion et de valorisation des multiples atouts des paysages viticoles. Vitrine des pratiques viticoles, les paysages constituent un levier et un axe du développement durable en tant que support des enjeux agro-écologiques, de territoires, économiques, sociaux, culturels et patrimoniaux. La mise en scène des paysages passe nécessairement par leur gestion autour de modes d'organisation ancrés et appropriés par la profession comme la révélation du lien de leur qualité à celles des produits, de leurs terroir et territoire.

IFV et Paysages

L'Institut Français de la Vigne et du Vin, investi depuis plusieurs années dans la recherche paysage, a pour mission de donner à la profession les moyens de connaître, de protéger et de développer des paysages de qualité et innovants, en partenariat avec d'autres acteurs de la recherche, de l'aménagement et du développement, sur des projets nationaux ou internationaux. Depuis 2000, l'IFV a contribué largement à faire reconnaître la problématique du paysage dans le monde de la viticulture à travers des visites, des interventions, un itinéraire IFV (13), des articles, une exposition et un film.

L'IFV entretient une dynamique de projets et de réseaux sur les paysages viticoles depuis par le **groupe national « Paysages viticoles »**. Concrètement, des outils pour des projets de développement durable paysages ont été développés dans la cadre du **projet APPORT, agriculture et paysage** (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8), pilotés par IFV, lauréat à l'appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat du CASDAR 2006. Particulièrement pour les paysages viticoles, l'IFV est missionné depuis 2008 pour animer et développer la **Charte Internationale de Fontevraud** (39). L'institut Français de la Vigne et du vin est aussi pilote dans un projet européen life+ Biodivine dont le but est de démontrer la **biodiversité fonctionnelle dans les paysages viticoles** (www.biodivine.eu).



Charte de Fontevraud

Enfin depuis 2013, l'IFV mène le projet national « **Laboratoire Paysages Viticoles** » soutenu par le fonds Recherche et Développement de FranceAgriMer. Ce projet concerne la création et l'expérimentation d'une méthodologie de gestion des paysages à l'échelle de « laboratoires paysages viticoles » dans l'objectif de gérer, valoriser et aménager les paysages viticoles nationaux. 4 régions viticoles sont engagées : le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, l'ODG des Costières de Nîmes, l'ODG des Côtes du Rhône-Syndicat Général des Vignerons réunis des Côtes du Rhône et l'Union des Vignerons du Beaujolais.

Concepts et approches paysage, intérêts de la filière viticole

Le concept de paysage est relativement récent, évolutif et les approches sont contemporaines des préoccupations sociétales. Les considérations sur le paysage, à l'origine de protection de monuments ou de sites, ont évolué vers la valorisation jusqu'à la

gestion des paysages à l'échelle de territoires, dans un contexte global de développement durable. **La loi de 1906 modifiée par la loi du 2 mai 1930** sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque) dont l'objectif était initialement la conservation en l'état, a produit deux degrés de protection pour les sites d'intérêt national : les sites classés et les sites inscrits. Quelques sites classés, inscrits, concernent une partie viticole : Château Chalon, Château Margaux, La Clape, le site viticole de Jonguieux et Marestel, côte méridionale de Beaune, corniche angevine, parcelle de 20 ares de Sarragachies, ceps de vignes ayant échappés au phylloxéra collège jésuites Reims. Les sites peuvent aussi prétendre au label « Grand Site » et rejoindre le réseau des Grands Sites de France, créé pour améliorer la gestion des sites les plus prestigieux et les plus fréquentés. Les grands sites environnés par la viticulture sont : *Mont Ventoux, Roches de Pouilly, Solutré et Vergisson, Sainte-Victoire et Saint-Guilhem le Désert.*

La réglementation AOC des aires viticoles oblige une forme de conduite de la vigne et des paysages particuliers selon les zones de production et apportent également une protection générale contre toute opération d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement, de construction, d'exploitation du sol ou du sous-sol ou d'implantation de toute activité économique de nature à porter atteinte à l'aire ou aux conditions de production, à la qualité ou à l'image du produit d'appellation (17).

A partir des années 1975, alors que le territoire français est en profonde et rapide transformation, de nombreuses lois concernant différentes facettes de l'aménagement du territoire se préoccupent de façon générale de la protection des paysages comme une composante du bien public. **La loi paysage en 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages abordera le paysage comme un élément du projet de développement des territoires et du projet de développement de chaque activité** (6). C'est le début des plans paysages et des chartes paysages.

En même temps, on assiste à une prise de conscience des problématiques environnementales, territoriales et paysagères. Les campagnes sont industrialisées, « rurbanisées », les paysages apparaissent banalisés et simplifiés par la modification des aménagements coteaux, l'élimination de structures paysagères (arbres, haies, talus, bosquet ou architecture), entraînant une perte de patrimoine et d'identité.

En 1992, l'UNESCO introduit la catégorie « paysages culturels » au patrimoine mondial afin de protéger des paysages présentant des « interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel. Les « paysages culturels » sont des : « ouvrages combinés de la nature et de l'homme ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique » Article 1 de la Convention mondiale du Patrimoine (36). 5 sites viticoles majeurs



Claivaux d'Aveyron. Vue des coteaux plantés de vignes de la vallée de l'Ady, avec les villages de Clairvaux (au premier plan) et Bruejouls (au second plan). Source wikimedia

sont classés aujourd'hui en paysages culturels : l'ancienne juridiction de Saint-Emilion en France 1999, la vallée du Haut-Douro au Portugal 2001, la côte de Tokaj en Hongrie 2002, Paysage viticole de l'île de Pico - Açores au Portugal 2004, Lavaux en Suisse 2007. D'autres paysages sont classés culturels et pour lesquels la vigne joue un rôle majeur : Portovenere - Cinque Terre et les îles (Palmaria, Tino et Tinetto) 1997, Wachau en Autriche 2000, le Val de Loire en France 2000. Enfin les paysages culturels pour lesquels la vigne joue un rôle mineur sont : - Paysage culturel de Fertö / Neusiedlersee - Burgenland, Autriche et Comté de Győr-Moson-Sopron, en Hongrie 2001, Vallée de l'Orcia - Province de Sienne, Toscane en Italie 2004, Bordeaux, Port de la Lune en France 2007.

Une approche globale et multifonctionnelle du paysage s'installe ensuite avec la **1ère réforme de la PAC en 1992** qui reconnaît à l'agriculture des fonctions environnementales, territoriales et paysagères en complément de sa fonction productive.

Pour suivre, les concepts du paysage sont définis par la **Convention Européenne du Paysage en 2000** (ratifiée par la France en 2006) : « paysage », « politique de paysage », « objectif de qualité paysagère », « protection de paysage » et « aménagement des paysages » (14) avec la dimension supplémentaire de la prise en compte des aspirations des populations usagères et consommatrices.

Paysage : « Partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation » Convention Européenne du Paysage.

En 2003, à la suite du classement du Val de Loire à l'UNESCO et à l'issue du premier colloque international « **Paysages de vignes et de vins** » (15), tenu à Fontevraud, la charte dite de Fontevraud est élaborée. **La Charte de Fontevraud** agit en faveur de la protection, de la gestion et de la valorisation des paysages de la vigne et du vin. Elle reconnaît la gouvernance patrimoniale et la qualité des démarches volontaires et concertées des terroirs viticoles **où tous les acteurs du territoire** (collectivités locales, le ou les syndicats de producteurs, opérateurs économiques, culturel et touristique, universités et laboratoires) sont engagés – à partir d'un diagnostic agro-paysager et environnemental - sur un plan d'actions et sa conduite, conjuguant l'optimisation de la production viticole et la gestion paysagère et environnementale, associées à des offres culturelles et touristiques innovantes dans une logique de **développement durable**. L'adhésion permet la revendication d'un label et la participation au réseau international paysages viticoles. Les adhérents à la charte de Fontevraud sont le Val de Loire, Château-Chalon, Côte méridionale de Beaune, Lavaux, Costières de Nîmes, Brouilly et Côte de Brouilly.

En 2004, l'**Organisation Internationale de la Vigne et du Vin** inscrit le paysage dans la définition de la viticulture durable (31,32) comme un des éléments de valorisation de la culture de la vigne et en 2010 comme un des éléments du terroir vitivinicole (30).

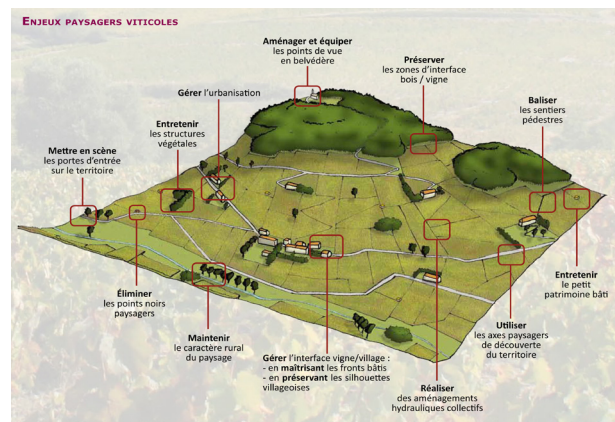
Les atouts des paysages ruraux et des paysages viticoles

« Le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois » (14). Riches et divers, les paysages ruraux témoignent d'une adaptation ingénieuse des sociétés à leurs territoires. Ils gardent la mémoire de savoir-faire ancestraux, ils portent l'empreinte des pratiques, des techniques et des projets plus récents, ils sont le reflet des relations des populations à leur environnement. Contribuant à l'identité des lieux, ils sont un atout pour les territoires à plus d'un titre : comme cadre de vie pour les habitants, comme image de marque au service du développement économique et touristique (APPORT 2009).

Atouts particuliers des paysages viticoles : un capital et une richesse reconnus : les paysages constituent à la fois l'espace des enjeux et la vitrine des pratiques viticoles.

Ils sont porteurs des enjeux du développement durable et placent ainsi les vignerons au cœur du développement de leur territoire tout en soulignant des liens identitaires déjà forts.

Les paysages viticoles présentent aussi l'intérêt de fédérer la profession autour d'un sujet identitaire et rassembleur à toutes les échelles : exploitation, région et national. Les paysages viticoles contribuent significativement à la structuration et à la dynamique des territoires, en lien avec l'image, la qualité des paysages et des produits ainsi que du cadre de vie. « Les paysages viticoles sont généralement reconnus parmi les formes les plus remarquables de paysages résultant de l'activité humaine, à la fois par la marque qu'ils impriment au territoire et par les traditions culturelles qui leurs sont associés » (16). « La viticulture est la première contributrice à la valeur de la ferme France. Peuplante et structurante, la vigne, plante pérenne, et les viticulteurs ont façonné au cours des siècles des paysages incomparables. Leur contribution à l'économie liée au tourisme et à la gastronomie, si elle est délicate à estimer, n'en est pas moins considérable. » (38).



Enjeux paysages viticoles, extrait du diagnostic paysager de Brouilly et Côte de Brouilly, source : Territoires & Paysages

Enjeux filière viticole

La qualité des paysages de la vigne est un atout remarquable pour toute la filière à condition d'y porter un soin particulier (27). La consommation de vin s'intègre de plus en plus dans un contexte oeno-culturel associé à des notions hédonistes complexes. Si les perceptions sensorielles, essentiellement fondées sur l'adéquation terroir/cépage/élaboration, constituent le socle de la perception qualitative intrinsèque, la qualité perçue, fondement de l'image et support de la valorisation économique de l'appellation, intègre de plus en plus des composantes complémentaires relatives notamment à la santé, à l'environnement et aux valeurs patrimoniales. La valorisation de la typicité paysagère, constitue un support important

de communication, par le biais des activités oeno-touristiques, mais également par l'intermédiaire des médias et notamment les nouvelles technologies associées au réseau internet. En outre elle transmet un message culturel associé au vin, en s'affranchissant des contraintes liées aux boissons alcoolisées. À l'inverse, la dégradation des composantes de l'esthétique et de l'authenticité des paysages peut nuire à l'image du terroir et du produit vis-à-vis du grand public.

Parallèlement, les paysages viticoles sont également des fondements identitaires des acteurs viticoles et des collectivités territoriales, en quête de liens indispensables au développement d'actions collectives et en particulier dans le secteur environnemental et plus globalement vis-à-vis du développement durable.

Aussi les objectifs stratégiques de la filière sont : **la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation** des paysages viticoles de qualité sur des projets innovants en partenariat avec d'autres acteurs de l'aménagement et du développement, à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation et des territoires ; en recourant au paysage viticole comme **un axe et un levier du développement durable de la filière** (base des principes de la Charte de Fontevraud).

Dans une démarche de développement durable, le paysage est considéré à la fois comme un **instrument** et comme l'objet d'un projet au service de l'**espace de production** et du **cadre de vie** que les viticulteurs entretiennent.

- **Un instrument** : le paysage permet de comprendre les spécificités, les atouts, les contraintes, les enjeux agronomiques, écologiques, énergétiques et sociaux d'un territoire et pour en guider les transformations.
- Un **projet** pour porter attention à la qualité et à la cohérence spatiales des aménagements mis en œuvre.

Un certain nombre de démarches de **gestion des paysages** viticoles ont déjà été réalisées (9, 11, 12, 20, 29, 33, 34, 35, 37), sont en cours ou en projet, et réparties dans différents bassins de production, d'autres sont en émergence ou en réflexion. « **Gestion des paysages** » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. Convention Européenne du Paysage. Si les définitions et outils de base du paysage sont aujourd'hui en partie établis, le transfert des connaissances vers la filière viticole est nécessaire et plus encore la mise au point de méthodologies de **gestion des paysages** et leur expérimentation à l'échelle opérationnelle des territoires et des exploitations.

Enjeux de territoires : A l'échelle des territoires, il s'agit de renforcer l'implication et le pilotage par la profession pour :

- Comprendre les logiques et dynamiques, les articulations, les continuités, transformations, ruptures concernant les acteurs, les activités et le rapport des échelles entre elles au moyen de diagnostic,
- Orienter les projets vers des systèmes de production valorisant les ressources du territoire,
- Conforter les modes de commercialisation des produits en s'appuyant sur l'image des paysages,
- Améliorer le cadre de vie des viticulteurs et des autres habitants et utilisateurs de l'espace.

Enjeux agro-environnemental et agro-écologique : L'approche paysage confère une cohérence globale des pratiques et des systèmes agro-écologiques (dont les aspects de climat d'énergie et de transition 21, 22, 28). La prise en compte fine du paysage dans les itinéraires et les systèmes de production renforce le lien et la qualité du lien au terroir et au vin produit. La gestion des paysages et des territoires est considérée comme l'un des trois grands leviers des transitions écologique et énergétique actuelles (23). Entretien ou recréer tous les éléments fixes du paysage valorise également

le patrimoine agro-écologique d'une zone viticole. La structuration et les motifs du paysage contribuent à :

- la conservation des sols (amendement, mulch, enherbement, semis, taille des parcelles, aménagement foncier, terrasses, dispositifs anti-érosifs),
- au maintien de la qualité des eaux (protection contre l'érosion éolienne et épuration des eaux de ruissellement)
- et au maintien et développement d'une biodiversité faunistique et floristique particulière (vigne, muret, talus, talus, aménagements hydrauliques, arbres associés, haies,...)

Enjeux d'aménagement du territoire : Les choix d'aménagement du territoire et le foncier conditionnent souvent l'évolution du paysage et peuvent compromettre la cohérence des vignobles (urbanisation, mitage, installation d'industries, de zones d'activité, mise en place de voies de communication, d'installations énergétiques). L'objectif lié aux enjeux d'aménagement du territoire est de renforcer l'implication de la profession et de :

- Participer à l'élaboration des documents d'aménagement du territoire et protéger le foncier viticole (plans, schémas)
- Défendre l'outil de production que constitue le parcellaire viticole
- Faire reconnaître et valoir la contribution de ces paysages à la qualité du cadre de vie et à l'image régionale des territoires
- Identifier les zones de protection et d'intérêt paysager
- Participer au financement de plans ou chartes de paysage, labels

Enjeux culturel et patrimonial : Les symboles historiques associés à la culture de la vigne et matérialisés dans les constructions ou les fêtes et rites constituent, avec des structures contemporaines soignées et renouant avec une culture architecturale et paysagère, les expressions culturelles et patrimoniales d'un vin, et méritent d'être entretenus et valorisés comme atout touristique. Les actions associées vont permettre de :

- Relier et révéler les structures et composantes culturelles et patrimoniales au territoire (vignoble, aménagement du territoire, tourisme), au produit, au consommateur (Fêtes et rites - Architecture et constructions liées au vignoble : petit patrimoine de vigne, maisons bourgeoises, châteaux, coopératives et chais, exploitation, de vigne, bâtiments contemporains dans le vignoble ou aux abords des villages).
- Conduire à une compatibilité paysagère et fonctionnelle des bâtiments et infrastructures avec l'environnement local.
- Favoriser l'intégration paysagère des techniques au moment de la conception (traitements des effluents).
- Accueillir les innovations (éco-conception).

Enjeu social : Cet enjeu, pourtant intégré aux définitions générales, est sans aucun doute le moins étudié alors que son rôle est considérable et souvent la clé de réussite ou d'échec des démarches paysages globales. Une démarche paysage prendra soin de :

- Mesurer la perception sociale du paysage considéré comme un bien collectif (esthétique, patrimonial, environnemental, affectif, cadre de vie et facteur économique)
- Révéler et développer les liens identitaires et sociaux aux paysages viticoles (sensibilisation, formation, fédération, cohésion, médiation, qualification, mobilité)
- Associer la population au projet global (animation, enquêtes, gouvernance, participation)
- Mesurer les conditions d'accès et les disponibilités (peuplement, main-d'œuvre, logement, rémunération, mobilité)

L'enjeu social se prolonge par les questionnements de société, les enjeux de politique, et de choix d'action. En ce sens ils sont intimement liés aux enjeux de développement et économiques.

Enjeux de développement et économiques : Ils correspondent à la valeur intrinsèque, au potentiel porté par le paysage et aux moyens de révélation et de développement de cette valeur. Si les services rendus semblent plutôt évidents, leur mesure économique l'est moins (24). Les syndicats viticoles conscients de l'importance de la qualité du paysage comme élément essentiel d'une politique de développement sur leur territoire, établissent des plans, des chartes de paysages, à l'instar de petites régions ou communes, leur permettant de :

- Réaliser un diagnostic paysager faisant apparaître les atouts, les contraintes et les enjeux de leur région
- Dégager des orientations correspondant à un projet
- Mettre en place un programme d'actions règlementaires, juridiques, incitatives, médiatiques, en partenariat avec tous les acteurs du territoire.

Ce qui revient au paysage se mesure au travers de son attractivité directe ou induite (industrielle, touristique, œnotouristique (19,25), main-d'œuvre, résidence et cadre de vie, bilan migratoire, infrastructures et flux, entreprises, consommateur). La lecture de la vitalité économique sur le paysage s'effectue à partir de :

- La part du viticole dans l'économie (création et survie des entreprises)
- La valeur ou la vitalité du vignoble et sa pérennité (abandon-fermes, valeur du foncier, transmission et reprise des exploitations)
- Le niveau de participation de la vie économique en lien avec le paysage
- Valeur ajoutée : formation, rémunération, savoir-faire

Enjeux d'image, de qualité, des produits, des paysages et du cadre de vie : Comme une synthèse des enjeux précédents, le soin apporté aux paysages signe leur image, la qualité des produits et du cadre de vie et est valorisé par exemple au travers de l'œnotourisme. Les moyens d'actions peuvent être les suivants :

- Valorisation du patrimoine (gros et petit)
- Création de routes des vins, de sentiers viticoles
- Amélioration de la publicité
- Accueil des caves, abords et œnotourisme
- Actions promotionnelles de découverte des paysages de vignobles
- Actions de communication sur le paysage viticole
- Mise en scène des savoir-faire

Conclusion

Les notions de gestion et, sous-jacente, de gouvernance des territoires viticoles sont récentes au regard de l'analyse, la protection et l'aménagement des paysages (10). Elles questionnent une organisation initiale issue des pratiques défendues par les OGD et instituées par l'INAO ainsi que les politiques de territoires impliquant les producteurs, les organisations professionnelles, les collectivités territoriales, les citoyens, habitants et consommateurs du terroir » (18). Elles préfigurent les modes de relation et d'organisation du territoire au paysage et à la vigne cultivée. Elles sont fondées sur une volonté d'ancrage et d'appropriation forts du paysage viticole au territoire et au terroir par le vigneron et la profession. A condition d'y porter soin, la qualité des paysages viticoles est un capital économique, agro-écologique, culturel et social remarquable.

Bibliographie

- (1) APPORT. 2009. 4 cours «Le paysage et la formation à l'agriculture durable» : www.agriculture-et-paysages.fr. IFV
- (2) APPORT. 2009. Projet d'exploitation agricole et paysage : www.agriculture-et-paysages.fr. IFV
- (3) APPORT. 2009. Qualité des paysages, des produits et du cadre de vie : www.agriculture-et-paysages.fr. IFV

(4) APPORT. 2009. Représentation et interprétation du paysage outils pour observer, analyser, valoriser : www.agriculture-et-paysages.fr. IFV

(5) APPORT. 2009. La visite de terrain, le paysage comme lieu d'expériences : www.agriculture-et-paysages.fr. IFV

(6) APPORT. 2009. Cadre juridique, outils et compétences pour le paysage en agriculture : www.agriculture-et-paysages.fr. IFV

(7) APPORT. 2009. Paysage, outil de médiation : www.agriculture-et-paysages.fr. IFV

(8) APPORT. 2009. Paysage, urbanisation et projet agricole, quel mode d'expression des paysages agricoles dans les projets de territoire : www.agriculture-et-paysages.fr. IFV

(9) ASSOCIATION DU MASSIF DES DENTELLES DE MONTMIRAIL ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2009. Diagnostic paysager du vignoble.

(10) BUSQUETS FABREGAS, J et CORTINA AMOS, A. 2011. Rapport « Paysage et territoire : le processus de gestion des paysages » 6ème conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention Européenne du Paysage

(11) CHARTE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'APPELLATION COSTIERES DE NIMES, 2007.

(12) CHARTE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DU VIGNOBLE DE LA COTE VERMEILLE, 2012.

(13) COLLECTIF. 2002. Le vignoble dans le paysage : Les cahiers itinéraires d'ITV France, Institut Français de la Vigne et du Vin.

(14) COLLECTIF. 2000. Convention Européenne du Paysage : http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm.

(15) COLLECTIF. 2003. Paysages de vignes et de vins, Actes du colloque international à l'Abbaye royale de Fontevraud : INTERLOIRE.

(16) COLLECTIF. 2005. Les paysages culturels viticoles dans le cadre de la convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO – ICOMOS : http://www.icomos.org/studies/paysages-viticoles.pdf

(17) COLLECTIF. 2006. Appellations d'origine contrôlée et paysages, INAO. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/inaoetpaysage_0207.pdf.

(18) COLLECTIF. 2010. La gouvernance des terroirs du vin, Editions Ferret

(19) DUBRULLE, Paul. 2007. L'œnotourisme : une valorisation des produits et du patrimoine vitiviticoles, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, http://agriculture.gouv.fr/oenotourisme-une-valorisation

(20) GORET Pauline. 2012. La reconnaissance de la gestion durable du territoire de Paysage de Corton. Soutenance de mémoire de fin d'études ingénieur Agrosup Dijon

(21) GOUVERNEMENT. 2012. La conférence environnementale. La feuille de route pour la transition écologique, www.developpement-durable.gouv.fr/Conference-environnementale-la.html

(22) GOUVERNEMENT. 2013. Lettres de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013, www.gouvernement.fr/presse/lettres-de-cadrage-pour-la-transition-ecologique-en-2013

(23) INRA. Colloque Agroécologie et recherche, 2013 http://institut.inra.fr/Reperes/Tempsforts/Colloque-international-Agroecologie-et-recherche

(24) LIFRAN, Robert et OUESLATI Walid. 2007. Quelle économie pour le paysage ? : 2nd workshop on landscape Economics, http://www.ceep-europe.org/workshop_files/workshop43_111.pdf

(25) LIGNON-DARMAILLAC, Sophie. 2009. L'œnotourisme en France, nouvelle valorisation des vignobles analyse et bilan. Ed Ferret

(26) LUGINBÜHL, Yves ; TERRASSON, Daniel ; coordinateurs. 2013. Paysage et développement durable, éditions Quæ

(27) MABY, Jacques. 2002. Les Enjeux paysagers viticoles. Actes du symposium international Terroirs et zonage vitivinicole : Office International de la Vigne et du vin

(28) MINISTERE DE L'AGRICULTURE. 2012. Produisons autrement. Projet agro-écologique pour la France, www.agriculture.gouv.fr/produisons-autrement

(29) ODG DES COSTIERES DE NIMES ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2006. Diagnostic paysager et environnementale et plan d'actions de l'appellation Costières de Nîmes.

(30) OIV. 2010. Résolution OIV/viti 333/2010 / définition du « terroir » vitivinicole http://www.oiv.int/oiv/info/fr/resolution

(31) OIV. 2008. Résolution CST 1/2008 : Guide OIV pour une viticulture durable : production, transformation et conditionnement des produits http://www.oiv.int/oiv/info/fr/resolution

(32) OIV. 2004. Résolution CST 1/2004 OIV : développement de la viticulture durable http://www.oiv.int/oiv/info/fr/resolution

(33) PAYS DES BROUILLY ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2010. Diagnostic paysager et plan d'actions viticole des crus Brouilly et Côte de Brouilly.

(34) PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2007. Diagnostic opérationnel pour l'amélioration qualitative des paysages viticoles.

(35) SYNDICAT DES CRUS BANYULS ET COLLIOURE ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2011 et 2012. Diagnostic paysager et environnementale et plan d'actions du vignoble de la Côte Vermeille.

(36) UNESCO. Convention mondiale du patrimoine. http://whc.unesco.org/fr/convention-texte/

(37) UNION DES VIGNERONS DU BEAUJOLAIS ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2012. Démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais. Phase 1 : diagnostic paysager.

(38) VINIFLHOR. 2007. Faits et chiffres Viniflhor vins et cidres http://www.oivins.fr/pdfs/statistiques/faitschiffres2005-1.pdf

(39) WWW.CHARTE-DE-FONTEVRAUD.ORG